

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

XXXII^{me} année. Volume III. N^o 30.

Samedi 10 juillet 1880

Abonnement par année (franco dans toute la Suisse) 4 francs.
Prix d'insertion : 15 centimes la ligne. Les insertions doivent être transmises
franco à l'expédition. — Imprimerie et expédition de C.-J. Wyss, à Berne.

Arrêté fédéral

créant

une place d'ingénieur au bureau des travaux publics
du département fédéral de l'intérieur.

(Du 2 juillet 1880.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

de la

CONFÉDÉRATION SUISSE,

en exécution de l'art. 4 de la loi fédérale du 22 juin 1877
sur la police des eaux dans les régions élevées;

vu le message du conseil fédéral du 7 juin 1880,

arrête :

Art. 1^{er}. Vu l'augmentation de la besogne du bureau des travaux publics du département fédéral de l'intérieur, ensuite de la loi sur la police des eaux, il est créé à ce bureau une nouvelle place d'ingénieur. Le titulaire peut aussi être employé à d'autres travaux de ce bureau, selon les besoins.

Art. 2. Un traitement fixe de 3000 à 3600 francs est attaché à cette place, outre les indemnités de déplacement, à calculer d'après les prescriptions en vigueur.

Art. 3. Le conseil fédéral est chargé, conformément aux dispositions de la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant la votation populaire sur les lois et arrêtés fédéraux, de publier le présent arrêté fédéral et de fixer l'époque où il entrera en vigueur.

Ainsi arrêté par le conseil des états,
Berne, le 25 juin 1880.

Le président : SAHLI.

Le secrétaire : GISI.

Ainsi arrêté par le conseil national,
Berne, le 2 juillet 1880.

Le président : Dr C. BURCKHARDT.

Le secrétaire : SCHIESS.

Le conseil fédéral arrête :

L'arrêté fédéral ci-dessus sera inséré dans la feuille fédérale.
Berne, le 6 juillet 1880.

Au nom du conseil fédéral suisse,

Le vice-président :

ANDERWERT.

Le chancelier de la Confédération :

SCHIESS.

NOTE. Date de la publication : 10 juillet 1880.
Délai d'opposition : 8 octobre 1880.

Arrêté fédéral créant une place d'ingénieur au bureau des travaux publics du département fédéral de l'intérieur. (Du 2 juillet 1880.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1880
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	30
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.07.1880
Date	
Data	
Seite	405-406
Page	
Pagina	
Ref. No	10 065 785

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.